

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport de la Commission permanente du développement
des secteurs de services : promotion de secteurs de services
compétitifs dans les pays en développement (assurances)
sur sa deuxième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 4 au 8 juillet 1994



NATIONS UNIES

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

Genève

**Rapport de la Commission permanente du développement
des secteurs de services : promotion de secteurs de services
compétitifs dans les pays en développement (assurances)
sur sa deuxième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 4 au 8 juillet 1994



NATIONS UNIES
New York et Genève, 1994

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>
	Introduction	1 - 13
I.	Examen de l'évolution du marché des assurances	
	Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail	
	Etude d'éléments spécifiques du programme de travail	14 - 49
II.	Questions d'organisation	50 - 55

Annexes

I.	Recommandations adoptées par la Commission permanente à sa deuxième session	
II.	Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente	
III.	Participation aux travaux	
IV.	Liste des documents	

INTRODUCTION

1. La Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitif dans les pays en développement (Assurances) a tenu sa deuxième session au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 8 juillet 1994.

2. Au cours de sa session, elle a tenu trois séances plénières formelles (6ème à 8ème séances plénières) et neuf séances informelles.

Déclarations liminaires

3. Le Président a dit que la diversité de la composition de la Commission permanente, constituée de représentants de gouvernements, d'autorités réglementaires et d'entreprises du secteur, contribuerait à façonner les résultats de la deuxième session de la Commission sur les assurances. La Commission avait pour tâche de déterminer l'orientation future des travaux sur les questions à l'ordre du jour et sur son programme de travail.

4. Le risque étant un élément intrinsèque de toute entreprise humaine, l'assurance, en tant que mécanisme de transfert de risques, était indispensable au plein épanouissement de l'activité socio-économique. Un développement insuffisant des assurances ralentissait la croissance et le développement.

5. Le secteur des assurances se transformait dans de nombreux pays en développement, sous l'influence des programmes de libéralisation, de privatisation et de réforme. Toutefois, en l'absence de réformes appropriées en matière de réglementation, les mesures de libéralisation risquaient d'être stériles. Le Président a attiré l'attention sur le secteur largement inexploré de l'assurance agricole et sur les possibilités que celle-ci offrait de développer le marché des assurances, tout en apportant plus de stabilité à l'économie rurale. Il escomptait également un débat animé sur l'assurance des catastrophes naturelles et autres.

6. Le Directeur chargé de la CNUCED a dit que les assurances jouaient un rôle important dans l'examen et l'élaboration des politiques concernant le commerce international des services, le développement à long terme et les questions d'environnement. Si le secteur des assurances dans les pays en développement avait fait preuve de résilience dans le passé, il ne pouvait plus se permettre d'ignorer d'autres clientèles et d'autres marchés, en particulier dans le secteur rural et agricole.

7. Les réformes économiques reposant sur des mesures de privatisation et de libéralisation modifiaient le secteur des assurances dans les pays en développement, et tandis que ces changements contribueraient inévitablement à dynamiser les marchés d'assurance et à améliorer leurs perspectives de développement, ils exigeraient également dans chaque pays une amélioration de la réglementation et de la supervision des assurances. Les pays en développement devaient décider si un marché des assurances privatisé et libéralisé continuerait de contribuer à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs sociaux, outre celui d'offrir des services d'assurance.

8. Les pertes considérables occasionnées par des catastrophes naturelles pouvaient compromettre les perspectives de développement de tout un pays. La Commission devait fournir des orientations sur les moyens de remédier à la faiblesse de l'assurance des catastrophes dans les pays en développement. Toujours dans le domaine de l'environnement, le Directeur a attiré l'attention sur la possibilité de recourir à l'assurance de responsabilité pour dommages écologiques pour internaliser les coûts environnementaux. En conclusion, il a dit que l'objectif de la session était de donner des orientations précises aux travaux de la Commission pour la période allant jusqu'à la prochaine session.

9. Le Chef du Programme sur les assurances a dit qu'avec les accords du Cycle d'Uruguay, les assurances faisaient désormais bien partie des grandes questions internationales, ce qui pourrait favoriser une plus large prise de conscience de leur rôle et de leur contribution au développement.

10. Depuis 1970, le nombre des catastrophes n'avait cessé d'augmenter, contraignant les gouvernements à intensifier les efforts de planification en vue de protéger la population ainsi que le patrimoine national. Il était naturel qu'ils s'adressent à leurs assureurs pour leur solliciter leur collaboration. Si de nombreux mécanismes (fonds d'indemnisation en cas de catastrophe, consortiums) faisant intervenir aussi bien les assureurs privés que les pouvoirs publics étaient à l'étude, il semblait que, nulle part, l'on n'ait encore trouvé une réponse véritablement satisfaisante. Le secteur des assurances devait être prêt à fournir des concours décisifs sur le plan des idées en vue de chercher des solutions. C'était peut-être là le plus grand défi qui se présentait à lui dans le monde actuel et l'une des principales contributions qu'il pouvait, à ce stade, apporter au développement. La communauté internationale ne pouvait pas rester indifférente à la menace que des calamités faisaient peser sur des sociétés vulnérables. La Commission, qui réunissait à la fois des représentants des gouvernements, des responsables de la réglementation des assurances et des assureurs commerciaux, pouvait offrir l'occasion de réfléchir de concert aux orientations possibles, en mettant à profit les vastes connaissances et la longue expérience du secteur des assurances en matière de catastrophes.

11. La libéralisation et la mondialisation des assurances étaient riches de promesses et d'enjeux pour tous les marchés, mais dans les pays en développement, les gouvernements devaient trouver un juste équilibre entre les attentes légitimes de leurs producteurs et consommateurs en termes de services efficaces et abordables et les intérêts à long terme du pays quant à la viabilité d'une industrie nationale des assurances.

12. Le secteur de l'assurance agricole, d'une grande importance du point de vue du développement, offrait aux assureurs des pays en développement la possibilité d'élargir leurs activités dans un secteur où ils bénéficiaient d'un avantage au niveau local par rapport à leurs concurrents étrangers.

13. Enfin, la privatisation et la libéralisation dépendaient d'un cadre cohérent de règles garantissant un fonctionnement équitable de la concurrence, au bénéfice de tous les membres de la société. Il ne suffisait pas d'adapter le cadre de réglementation des assurances aux nouvelles conditions; il fallait aussi mettre en place des institutions solides pour l'appliquer.

Chapitre I

EXAMEN DE L'EVOLUTION DU MARCHE DES ASSURANCES

EXAMEN DES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'EXECUTION
DU PROGRAMME DE TRAVAIL

ETUDE D'ELEMENTS SPECIFIQUES DU PROGRAMME DE TRAVAIL

(Points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour)

Déclarations d'ordre général

14. Le représentant de l'Inde a dit que le nouvel environnement économique avait contribué à un réexamen des cadres directifs et avait eu d'importantes incidences sur les assurances, en particulier par le biais de la libéralisation et de l'internationalisation connexe du commerce des services. Pour procéder à de telles réformes, il fallait réunir un large consensus national et concilier les positions de divers groupes d'intérêts.

15. Vu que 70 % des habitants de l'Inde vivaient dans les campagnes, l'assurance agricole et rurale était d'une grande importance. L'expérience de l'Inde montrait que certaines garanties étaient commercialement viables et s'avéraient prometteuses, alors que d'autres se soldaient systématiquement par des pertes. L'amélioration des régimes existants nécessitait le partage de données d'expérience sur les techniques et les stratégies avec des pays en développement.

16. La mise en valeur des ressources humaines était un autre point important : à ce propos, le représentant a indiqué que l'Inde mettait ses moyens de formation à l'assurance à la disposition de tous les pays membres en développement.

17. Concernant la réglementation et la surveillance, les avantages de la libéralisation risquaient d'être réduits à néant si le dispositif réglementaire n'était pas réaménagé. Il fallait qu'une assistance sur les réformes de ce type soit fournie dans un cadre multilatéral et que celle-ci apporte un appui aux pays en développement dans l'élaboration de dispositions législatives ainsi que la création d'organismes de tutelle et leur renforcement.

18. Pour le porte-parole de l'Union européenne (Allemagne), la principale tâche de la Commission permanente consistait à analyser les possibilités d'étoffer et de consolider le secteur des assurances des pays en développement et à faciliter leur commerce dans ce domaine : les pays de l'Union européenne étaient pleinement déterminés à contribuer à ce processus dans l'esprit de Carthagène.

19. L'assurance agricole dans les pays en développement, secteur en grande partie "inexploré", méritait une attention particulière pour la bonne raison que, dans la plupart de ces pays, les agriculteurs non assurés formaient le pivot de l'économie mais aussi un élément susceptible d'entraîner une grande instabilité, et qu'ils n'avaient pratiquement pas accès aux facilités

de crédit si ce n'est à des conditions usuraires. Il fallait donc que les activités de sensibilisation aillent de pair avec un renforcement des capacités. Le secrétariat de la CNUCED avait fait observer à juste titre que les organismes coopératifs pouvaient intervenir dans une plus large mesure dans ce domaine. Les coopératives avaient eu de tout temps un rôle très important à jouer dans la modernisation agricole et de nombreux projets de coopération avec des pays en développement avaient été mis sur pied au niveau local. Les Etats membres de l'Union européenne étaient résolus à renforcer les activités d'assistance technique et à les intégrer dans les travaux de la CNUCED, comme le demandait l'Engagement de Carthagène.

20. L'assurance des risques majeurs dans les pays en développement offrait des possibilités considérables pour l'avenir et cadrait avec les efforts visant à prévenir les risques et à relever les normes de sécurité. La CNUCED était membre du comité directeur de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, lancée en 1989, dans laquelle les grandes compagnies de réassurance jouaient un rôle important. La question des différents mécanismes possibles pour l'assurance des risques majeurs, des dégâts écologiques et des catastrophes méritait une attention encore plus grande de la part de la CNUCED. Tout en ayant conscience des contraintes budgétaires, l'Union européenne jugeait souhaitable que celle-ci se concentre davantage sur ce point qui recouvrait divers domaines et semblait être étroitement lié au développement durable. L'Union européenne avait toujours mis l'accent sur le rôle important que la CNUCED pouvait et devait jouer dans le cadre du programme Action 21 et encourageait son secrétariat à étudier de manière plus approfondie ce champ d'activité nouveau et prometteur. L'idée de procéder à une étude complémentaire par pays, dont il était question dans le document TD/B/CN.4/31, était de nature à bénéficier du soutien de l'Union européenne.

21. Le représentant de la Commission de l'Union européenne a dit que l'enquête statistique pour 1983-1990 (UNCTAD/SDD/INS/5) comblait une lacune importante, car les autres enquêtes de ce type excluaient une cinquantaine de pays dont beaucoup comptaient parmi les plus pauvres et n'étaient pas pris en considération dans d'autres sources de données. L'examen de l'évolution en 1989-1993 (UNCTAD/SDD/INS/2/Rev.1) constituait une mine de renseignements et il fallait en poursuivre la publication. Le document relatif à la réglementation et au contrôle des assurances (UNCTAD/SDD/INS/6) montrait clairement ce à quoi l'organisme de réglementation devait s'atteler pour rendre les conditions du marché le plus efficaces possible et assurer une protection des détenteurs de polices d'assurance.

22. L'un des documents les plus importants établi par le secrétariat portait sur la question de la privatisation et de la libéralisation (UNCTAD/SDD/INS/3/Rev.1). Certains pays de l'Union européenne avaient connu un processus de privatisation et de démantèlement des monopoles d'Etat, et l'Union fournissait des concours techniques dans ce domaine aux pays d'Europe centrale et orientale et à ceux de l'ex-Union soviétique dans le cadre des programmes PHARE et TACIS. L'expérience acquise confirmait qu'un marché ne pouvait être libre et sûr pour les compagnies comme pour les assurés que s'il était convenablement réglementé. La liberté d'accès offrait la possibilité de bien répartir les risques et permettait aux marchés locaux de bénéficier de l'assise et des compétences des assureurs internationaux.

23. La mesure dans laquelle le processus de libéralisation pouvait être mené à bien risquait d'être limitée par le degré de développement de chaque pays. L'Union européenne souscrivait à la proposition d'organiser un séminaire de trois jours pour les pays en développement avant la troisième session de la Commission permanente (TD/B/CN.4/31, par. 20).

24. Les importants travaux réalisés au sujet de l'assurance agricole (UNCTAD/B/CN.4/30) fournissaient quelques idées inédites et intéressantes. Pour les projets d'assistance technique envisagés, il était recommandé de faire preuve de pragmatisme.

25. Concernant la documentation, le représentant a jugé important d'assurer une diffusion appropriée des documents de la Commission permanente auprès des assureurs des pays en développement, des ministères des finances et des associations professionnelles.

26. Pour finir, il a réitéré l'observation qu'il avait faite en février 1993, à savoir que les ressources humaines et financières allouées au programme relatif aux assurances étaient insuffisantes pour mener à terme les tâches prescrites en trois ans.

27. Le porte-parole du Groupe asiatique (Singapour) a dit au sujet du point 3 que, ces dernières années, plusieurs pays d'Asie avaient essuyé de lourdes pertes du fait de catastrophes naturelles, une grande partie des dommages n'ayant pas été pris en charge par les assurances. Les réassureurs nationaux et internationaux devaient aider les pays exposés à de telles calamités à mettre en place des mécanismes d'assurance appropriés. La Commission permanente offrait un cadre qui se prêtait à des analyses et à des échanges de vues et de données d'expérience dans ce domaine.

28. Sur le point 4, en ce qui concernait la privatisation et la libéralisation du secteur des assurances, force était de constater que cette branche d'activité jouait un rôle social particulier que beaucoup d'assureurs étrangers n'entendaient pas assumer : aussi fallait-il tenir compte de la nécessité de mettre en place un secteur intérieur des assurances. L'Accord général sur le commerce des services reconnaissait qu'il était indispensable de renforcer les capacités et l'efficacité des branches de services nationales dans les pays en développement et affirmait également qu'un pays ne devait pas être empêché de prendre pour des raisons prudentielles des mesures réglementaires visant à assurer la stabilité de son système de services financiers et d'assurance. Les pouvoirs publics se devaient de créer ou de maintenir un environnement économique qui stimule la croissance du secteur des assurances et qui mette les assureurs locaux sur un pied d'égalité avec leurs concurrents.

29. S'agissant de la réglementation et du contrôle des assurances, de nombreux pays d'Asie avaient mis en oeuvre des politiques de privatisation et de libéralisation, mais les avantages de telles politiques risquaient de ne pas se concrétiser sans une réglementation claire et une surveillance effective. Le Groupe asiatique était donc favorable à des études qui puissent faciliter l'adaptation des systèmes réglementaires et de contrôle aux nouvelles réalités du marché.

30. Sur le point 5 et, plus particulièrement, la question de l'assurance agricole, le Groupe asiatique estimait que le secteur de la production agricole ne devait plus être considéré comme non prioritaire par les assureurs. Des politiques d'assurance agricole bien conçues permettaient aux agriculteurs d'assumer plus de risques, d'adopter de meilleures techniques et d'utiliser des intrants de bonne qualité car ils étaient indemnisés si des événements indépendants de leur volonté se produisaient. Le lien entre les assurances et le crédit rural était également très important. Dans de nombreux pays d'Asie, les organismes de crédit rural exigeaient déjà une assurance lorsqu'ils consentaient des prêts aux agriculteurs. Les secteurs de l'assurance et de la banque étaient instamment invités à coopérer et à fournir des services plus avantageux aux sociétés rurales.

31. Le Groupe asiatique exhortait les donateurs internationaux et nationaux à épauler les activités de coopération technique visant à mettre sur pied et à introduire des systèmes d'assurance agricole viables dans les pays en développement et, en particulier, dans les moins avancés d'entre eux. L'expérience acquise par les pays en développement comme par les pays développés devait être étudiée de manière plus approfondie dans les travaux de suivi.

32. Le représentant de la Roumanie a dit que le marché des assurances de son pays avait été récemment libéralisé. A l'heure actuelle, 23 compagnies - qu'il s'agisse de sociétés privées ou de coentreprises - desservait le marché roumain. Une union nationale des compagnies d'assurance et de réassurance de la Roumanie, qui regroupait 13 sociétés, avait été constituée le 20 juin 1994. Son principal objectif était de collaborer et d'entretenir des relations permanentes avec les organes nationaux et internationaux intervenant dans le domaine des assurances.

Séances informelles

33. A la 2ème séance plénière de sa deuxième session, le 4 juillet 1994, la Commission permanente a décidé de poursuivre son examen des points 3, 4 et 5 de son ordre du jour en séances informelles.

Débats de la séance plénière de clôture

34. A la 8ème séance plénière (séance de clôture) de la Commission permanente, le 8 juillet 1994, le Président a présenté un projet de recommandations de la Commission permanente, sur lequel les membres s'étaient mis d'accord au cours des séances informelles (TD/B/CN.4/L.9).

35. Le représentant de l'Inde a tenu à souligner l'importance de l'assurance-vie et la nécessité de fournir une assistance et un appui aux pays en développement pour aider ce type d'assurance à conserver sa place en tant qu'instrument majeur d'épargne dans les économies nationales. Lorsque des marchés s'ouvraient, les agents économiques locaux et/ou étrangers introduisaient divers produits financiers et s'efforçaient de canaliser une part importante de l'épargne vers des instruments à court et à moyen terme, plutôt que vers l'épargne à long terme que l'assurance-vie offrait traditionnellement aux marchés nationaux. L'assurance-vie encourageait une forme d'épargne à la fois régulière et contrôlée, à l'abri des risques de

spéculation. Des études sur cette catégorie d'assurance devraient donc faire partie du plan d'action de la Commission permanente. On en avait certes déjà réalisé quelques-unes dans le passé, mais elles remontaient à une dizaine d'années. Le moins que l'on puisse faire était de les mettre à jour et de les communiquer aux Etats membres bien avant la prochaine session de la Commission permanente.

36. Les représentants du Nigéria, de l'Indonésie et de l'Algérie ont exprimé leur appui à la suggestion faite par l'Inde.

37. Le représentant de Sri Lanka a souscrit à la suggestion de l'Inde et a fait observer que son pays offrait aux agriculteurs un système efficace qui pouvait être étudié en vue d'être éventuellement appliqué dans d'autres pays en développement.

38. Le représentant de la Fédération de Russie a appuyé la proposition de l'Inde de mettre à jour les études sur l'assurance-vie et a estimé que la portée de celle-ci pouvait être élargie afin d'englober d'autres pays. Concernant la libéralisation et la privatisation des marchés de l'assurance, certains pays en transition avaient réalisé des progrès importants en la matière; à cet égard, il serait utile que le séminaire de trois jours qui avait été envisagé (TD/B/CN.4/31, par. 20) puisse être étendu aux pays en transition.

39. Le porte-parole de l'Union européenne (Allemagne) a dit que, sur la question de la privatisation et de la libéralisation des assurances, les Etats membres de l'Union européenne souhaitaient formuler une réserve au sujet de la section ii) du chapitre II du document TD/B/CN.4/31 en attendant la publication de la version révisée du rapport du secrétariat sur la privatisation et la libéralisation (UNCTAD/SDD/INS/3/Rev.1).

40. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que son pays tenait à exprimer la même réserve que l'Union européenne.

41. La Commission permanente a pris note des déclarations faites et a adopté son projet de recommandations (TD/B/CN.4/L.9). (Pour le texte de ces recommandations, voir l'annexe I.)

Déclarations de clôture

42. Le porte-parole de l'Union européenne (Allemagne) a dit que la session de la Commission permanente avait été productive et aiderait à renforcer la coopération sur les nouveaux marchés en plein essor de l'assurance dans les pays en développement. L'assurance était une question d'une importance primordiale tant pour ces pays que pour ceux en transition.

43. Pour le représentant de la Finlande, la session s'était avérée utile à la fois pour les pays développés et pour ceux du monde en développement. Ces derniers avaient besoin d'une masse d'informations et de concours pour créer des secteurs de l'assurance et établir leurs propres systèmes de réglementation et de surveillance. Les études rédigées par le secrétariat de la CNUCED représentaient une contribution positive dans ce domaine.

44. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que les sessions de la Commission permanente jouaient un rôle utile en réunissant des experts des assurances; cependant, il fallait se demander si les résultats de ces sessions étaient à la hauteur des coûts qu'elles entraînaient. Le problème tenait peut-être en partie à la façon dont procédait la Commission, et il convenait d'envisager des moyens de l'améliorer.

45. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que les assurances devenaient un sujet de discussion de plus en plus important entre les pays dans le cadre du Cycle d'Uruguay. La possibilité d'échanger des vues sur des questions relatives à l'assurance dans le contexte du commerce international et du développement des secteurs financiers nationaux ainsi que de l'économie tout entière représentait donc une occasion unique en son genre. De ce fait, l'importance des réunions de la CNUCED consacrées aux assurances ne pouvait que croître à l'avenir.

46. Le Directeur adjoint de la Division du développement des services et de l'efficacité commerciale a dit que, si des divergences étaient apparues à l'occasion au cours des débats de la Commission permanente en ce qui concernait la façon d'aborder certaines questions, la plupart des enjeux faisaient l'objet d'un degré appréciable de consensus. Ce fait témoignait de l'esprit de coopération régnant à la Commission permanente et confirmait l'intérêt que présentaient les travaux du secrétariat de la CNUCED.

47. Ainsi qu'il ressortait des débats de la Commission, les travaux futurs de celle-ci dans le domaine de l'assurance agricole devaient se concentrer sur les moyens d'encourager la coopération technique dans les secteurs qui se prêtaient à des régimes d'assurance agricole et rurale commercialement viables. La question des règles prudentielles et de la surveillance et celle de la privatisation et des réformes libérales étaient étroitement liées. Le vif intérêt porté à l'assurance contre les catastrophes montrait combien il était nécessaire de présenter et d'échanger des données d'expérience au niveau de tous les pays membres.

48. Au thème principal de la troisième session de la Commission permanente il fallait ajouter la mise au point de recommandations relatives à l'assurance-crédit, ainsi que la question de l'assurance de responsabilité pour les dégâts écologiques au regard des besoins des pays en développement. Le secrétariat ferait tout son possible pour répondre aux attentes de la Commission dans la limite des ressources disponibles.

49. Le Président a dit que la Commission permanente représentait une instance importante dans le domaine des assurances. Ses membres s'étaient montrés ouverts à la concertation, faisant apparaître une volonté de collaborer dans l'intérêt des populations de leurs pays. Les résultats positifs des travaux de la Commission avaient été rendus possibles par l'efficacité et la coopération de toutes les parties concernées.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

50. La deuxième session de la Commission permanente du développement des secteurs de services (Assurances) a été ouverte par M. S.V. Mony (Inde), président de la Commission permanente à sa première session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

51. A la séance d'ouverture de sa deuxième session, le 4 juillet 1994, la Commission permanente a élu le bureau ci-après :

Président : M. Fernando Jaime Moscoso Salmon (Bolivie)

Vice-présidents : Mme Kirsten Mandrup (Danemark)
M. Jorma Heikkilä (Finlande)
M. Hermes Silva Nobre (Uruguay)
M. Wyoso Prodjowarsito (Indonésie)
Mme Capitolina Tourbina (Fédération de

Russie)

Rapporteur : M. Sikiru Ogunsola (Nigéria)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

52. A la séance plénière d'ouverture, le 4 juillet 1994, le Président a appelé l'attention de la Commission sur le fait que, dans les conclusions adoptées à la reprise de la deuxième partie de sa quarantième session au sujet de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours des programmes de travail, le Conseil du commerce et du développement avait demandé aux organes intergouvernementaux d'avoir des mandats plus spécifiques ainsi que des objectifs plus réalistes et réalisables et de respecter strictement les directives en vigueur concernant les ordres du jour et la documentation. Par conséquent, il fallait que chaque ordre du jour se limite à deux questions de fond et à une question relative à l'examen des activités se rapportant au programme de travail.

53. La Commission permanente a ensuite adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/CN.4/29), qui était le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen de l'évolution du marché des assurances

4. Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail
5. Etude d'éléments spécifiques du programme de travail :
 - a) Examen d'aspects critiques concernant la législation, la réglementation et la supervision des assurances (voir la section B.1.a) du programme de travail)
 - b) Privatisation et libéralisation du secteur des assurances
 - c) Expansion du secteur des assurances en matière d'assurance agricole et rurale
 - d) Echange de données d'expérience sur l'assurance-crédit
 - e) Réassurance (voir les sections B.1.c) et B.2. du programme de travail)
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Assurances)
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Assurances)

(Point 6 de l'ordre du jour)

54. A sa 8ème séance plénière (séance de clôture), le 8 juillet 1994, la Commission permanente a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa troisième session (TD/B/CN.4/L.10), comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen de secteurs critiques concernant la législation, la réglementation et le contrôle des assurances
4. Problèmes rencontrés par les pays en développement et les pays en transition en matière d'assurance contre les risques de catastrophe
5. Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail
6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session provisoire de la Commission permanente (Assurances)

7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement
- E. Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

55. A sa 8ème séance plénière (séance de clôture), le 8 juillet 1994, la Commission permanente a adopté son projet de rapport (TD/B/CN.4/L.8), sous réserve des modifications que pourraient présenter les délégations, et a autorisé le Rapporteur à le parachever en y incorporant le compte rendu des débats de la séance de clôture.

Annexe I

RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
A SA DEUXIEME SESSION

1. Après un débat fructueux et un échange approfondi de données d'expérience, la Commission permanente (Assurances) se déclare satisfaite de la qualité des études présentées par le secrétariat de la CNUCED et recommande leur large diffusion. Conformément à son programme de travail, elle formule les recommandations ci-après.

A. Promotion de la transparence

2. Pour faciliter les débats et les travaux, la Commission permanente prie le secrétariat de la CNUCED de continuer à établir de façon régulière :

- une étude statistique;
- une étude sur l'évolution des opérations d'assurance et de réassurance dans les pays en développement et les pays en transition.

B. Promotion de services d'assurance compétitifs

3. La Commission permanente prie les Etats membres de communiquer le plus tôt possible au secrétariat leurs observations au sujet de l'étude sur la privatisation et la libéralisation, pour qu'elles puissent être prises en considération dans la version révisée. Cette dernière devrait être publiée dans toutes les langues.

4. Vu l'intérêt immédiat et l'importance que présente l'établissement de mécanismes de réglementation et de surveillance efficaces pour les pays en développement et les pays en transition ayant entrepris de libéraliser et privatiser leurs marchés des assurances, la Commission permanente décide de donner à l'avenir un rang de priorité élevé à cette question. Elle prie donc le secrétariat de la CNUCED de faire une étude axée en particulier sur la réglementation prudentielle et la protection des consommateurs d'assurances. Pour favoriser l'échange de vues sur ce sujet, la Commission permanente demande au secrétariat d'organiser une réunion ouverte à tous les pays, en particulier aux pays en développement et aux pays en transition, pour examiner leur expérience de la libéralisation et de la privatisation du marché des assurances.

5. La Commission permanente, consciente du fait que les ressources et le temps disponibles sont limités, suggère que le secrétariat étudie les moyens de développer l'assurance-crédit (couvrant le non-remboursement de prêts en cas de réalisation des risques assurés) dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises des pays en développement, et encourage l'échange de vues sur ce point.

Assurance contre les catastrophes

6. La Commission permanente affirme qu'il faut continuer à étudier la question de l'assurance contre les catastrophes, les dégâts écologiques et les risques majeurs, et que le secrétariat devrait s'informer des débats en cours sur ce sujet au sein d'autres instances et y participer pleinement.

7. La Commission permanente partage l'opinion exprimée par le secrétariat de la CNUCED dans son étude, à savoir que si l'assurance contre les catastrophes laisse beaucoup à désirer dans de nombreux pays en développement, c'est sans doute en grande partie parce que les intéressés sont mal informés des risques globaux, qu'il s'agisse des avoirs susceptibles d'être menacés ou des périls proprement dits.

8. A propos des problèmes rencontrés par les pays en développement et les pays en transition dans le domaine de l'assurance contre les catastrophes, le secrétariat pourrait :

- a) Faire une étude analytique sur les différents régimes d'assurance en vigueur, à partir de renseignements fournis par les pays membres;
- b) Aider chaque pays à rassembler des données complètes sur les risques de catastrophes (assurés), à l'issue d'une enquête pilote préliminaire effectuée dans dix pays, en vue de les comparer et de permettre aux assureurs et aux réassureurs de mieux comprendre les problèmes.

Dégâts écologiques

9. La Commission permanente juge nécessaire de faire une étude prospective sur le rôle de l'assurance contre les dégâts écologiques. Elle est d'avis que cette étude devrait porter notamment sur la gestion des risques et la limitation des dégâts, et tenir compte du fait que le progrès économique et social et l'élimination de la pauvreté sont des objectifs prioritaires des pays en développement.

Assurance agricole

10. La Commission permanente formule les conclusions suivantes au sujet du point 5 c), intitulé "Expansion du secteur des assurances en matière d'assurance agricole et rurale" :

- a) La Commission permanente loue la contribution apportée à l'étude de la question par le secrétariat qui a fait la synthèse des différents aspects de l'assurance agricole et rurale. Elle estime qu'il faut poursuivre les travaux sur ce sujet. A cet égard, une note d'information devrait être établie, décrivant l'expérience et les initiatives des pays dans ce domaine, et en particulier les incidences financières de l'assurance agricole;

- b) De l'avis de la Commission, il convient de donner suite aux études du secrétariat sur la question en mettant en oeuvre des programmes de coopération technique. Ces programmes devraient être adaptés aux besoins de chaque pays, compte tenu des risques agricoles particuliers.

C. Renforcement de la coopération technique et mise en valeur des ressources humaines

11. La Commission permanente prie le secrétariat de la CNUCED d'étudier la possibilité d'étoffer les programmes de formation existants ou d'en mettre en route de nouveaux, notamment dans le domaine de l'assurance agricole, de la réglementation et de la surveillance des assurances et de l'assurance-vie. Vu l'importance de l'assurance pour le développement, la Commission permanente apprécierait grandement que des donateurs éventuels soutiennent en priorité de tels projets.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIEME SESSION
DE LA COMMISSION PERMANENTE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen de secteurs critiques concernant la législation, la réglementation et le contrôle des assurances
4. Problèmes rencontrés par les pays en développement et les pays en transition en matière d'assurance contre les risques de catastrophe
5. Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail
6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session provisoire de la Commission permanente (Assurances)
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

PARTICIPATION AUX TRAVAUX 1/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Malaisie
Allemagne	Malte
Arabie saoudite	Maroc
Argentine	Mexique
Autriche	Népal
Bangladesh	Nigéria
Bolivie	Pakistan
Chine	Paraguay
Côte d'Ivoire	Pays-Bas
Cuba	Philippines
Danemark	République de Corée
Egypte	République populaire démocratique de Corée
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Etats-Unis d'Amérique	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Seychelles
Ghana	Sri Lanka
Grèce	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iraq	Trinité-et-Tobago
Irlande	Tunisie
Israël	Turquie
Italie	Uruguay
Jamahiriya arabe libyenne	Venezuela
Jamaïque	Zambie
Japon	Zimbabwe
Kenya	
Lesotho	
Liban	

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés en tant qu'observateurs à la session :

Madagascar	Portugal
Ouganda	Singapour

1/ La liste des participants porte la cote TD/B/CN.4/INF.5.

3. Les institutions spécialisées et organismes apparentés suivants étaient représentés :

Fonds monétaire international

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était également représenté.

4. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Communauté européenne

Ligue des Etats arabes

Organisation de coopération et de développement économique

Organisation de l'unité africaine

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Alliance coopérative internationale

Chambre de commerce internationale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté

Catégorie spéciale

Comité européen des assurances

6. L'expert extérieur ci-après a participé à la session :

M. A. Goenka (Singapour)

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>
<u>Documents de session</u>		
TD/B/CN.4/30	Etudes de certains aspects de l'assurance agricole dans les pays en développement	5 c)
TD/B/CN.4/31	Examen des activités du secrétariat se rapportant au programme de travail : rapport du secrétariat de la CNUCED	4
TD/B/CN.4/32	Options possibles pour l'assurance des catastrophes, des dégâts écologiques et des risques majeurs dans les pays en développement : étude préparée par le secrétariat de la CNUCED	3
<u>Documents de fond</u>		
UNCTAD/SDD/INS/1/Rev.1	L'assurance agricole dans les pays en développement : étude du secrétariat de la CNUCED	5 c)
UNCTAD/SDD/INS/2/Rev.1	Insurance in developing countries: an assessment and review of developments (1989-1993): report by the UNCTAD secretariat	3
UNCTAD/SDD/INS/3/Rev.1	Insurance in developing countries: privatization of insurance enterprises and liberalization of insurance markets: report by the UNCTAD secretariat	5 b)
UNCTAD/SDD/INS/4	Report of the Group of Experts on Agricultural Insurance in Developing Countries	5 c)
UNCTAD/SDD/INS/5	Statistical survey on insurance and reinsurance operations in developing countries 1983-1990	3
UNCTAD/SDD/INS/6	Issues of insurance regulation and supervision relevant for developing countries: background note by the UNCTAD secretariat	5 a)
